

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 07 mai 2013 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/13.04/WG

Présents: VZF: Freddy HOSTE – Dirk POELMANS
FFBN: Billy WILLIAMS – Pierre GEERAERTS
Wouter GEORGES, secrétaire général

1. Approbation PV réunion précédente CDWP 18.03.2013

Le procès-verbal est lu et approuvé.

2. Courrier

La Commission de Discipline a pris connaissance du courrier suivant ou de l'information suivante:

- Les deux Mémos avec des instructions et interprétations ont été transmis aux personnes et commissions intéressées. Jusqu'aujourd'hui la CDWP n'a reçu aucune remarque écrite. En tout cas, la CDWP est toujours ouverte à l'organisation d'une réunion de coordination avec les 3 organes WP (CSWP-CDWP-CCA) sur cette matière.
- Cas de dopage S. CLAES : pour le moment la FRBN n'a pas encore reçu la sentence de la Commission Disciplinaire MVS.

3. Examen rapports arbitres

3.1. Match 2047/SH II HZS – GZV du 17/03/2013: rapport arbitre R. CELIE

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre R. CELIE.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** pour le joueur **W. DE PAEPE (GZV)** pour mauvaise conduite. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.2. Match 3702/SH III SVDE – RZV du 20/04/2013: rapport arbitre A. BERTIAUX

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre A. BERTIAUX.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** de toutes fonctions officielles pour le délégué & officiel **M. DAHM (SVDE)** pour carte rouge (commentaires / rouspétances continues sur les décisions arbitrales). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

Malgré la notification sur la feuille de match on n'a pas encore reçu la plainte officielle de la part du club SVDE.

La CDWP tient à signaler que Marc DAHM (SVDE) est également un arbitre actif.

De nouveau la CDPW souhaite aussi rappeler que tous les rapports d'arbitres doivent être rédigés – sans exception – de manière électronique. W. GEORGES publiera le fichier « template » du rapport dans la rubrique RÈGLEMENTS sur le site FRBN www.belswim.be.

3.3. Match 4702/SH IV EN – DZO du 20/04/2013: rapport arbitre J. BOUHAYE

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre J. BOUHAYE.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **2 matches** pour le joueur **C. CLAVIE (DZO)** pour brutalité (coup volontaire sur adversaire). Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.4. Match 2203/SH II WPK – SCC du 19/04/2013: rapport arbitre K. DE BOECK

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre K. DE BOECK.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** de toutes fonctions officielles pour le coach **B. POLLAK (SCC)** pour carte rouge. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

La Commission de Discipline tient quand-même à signaler que Bernard POLLAK (SCC) est également un arbitre WP actif.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **2 matches** pour le joueur **K. HUMBLET (SCC)** pour brutalité (coup au-dessus de l'eau).

L'application de cette sanction automatique s'est effectuée pendant le même week-end mais il s'agit bien de 2 journées différentes (cf. numéro de match) avec deux désignations différentes d'arbitres.

Étant donné qu'il s'agit d'une 2^{ème} récidive pendant une période de 2 ans, le joueur concerné K. HUMBLET a été convoqué à la séance. Est invité et présent : K. HUMBLET (joueur SCC)

Après avoir entendu le joueur concerné, qui a donné des précisions sur l'incident et les circonstances mais qui ne se retrouve pas du tout dans la décision de l'arbitre et sa sanction automatique, la Commission de Discipline décide après délibération de ne pas infliger une suspension additionnelle au joueur **K. HUMBLET (SCC)** en raison du bénéfice du doute.

Frais : à charge de FRBN

4. Divers

4.1. La date de la prochaine réunion est fixée : mardi 04 juin 2013 – 18h30.

4.2. D. POELMANS annonce sa démission en tant que membre effectif de la Commission de Discipline à la fin de la saison actuelle. Par conséquent Tomas CASSIMAN deviendra normalement le nouveau membre effectif à partir de la nouvelle saison WP.

Le rapporteur, Wouter GEORGES, Secrétaire-général

<p style="text-align: center;">Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo: MARDI 04 JUIN 2013 – 18h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES</p>
